

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 29 MARS 2023

N° 2023-06-04

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142 Présents (mini 30) : 38
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262 Présentes : 57 Exprimées par pouvoirs : 109 <b>Total (mini 132) : 166</b>
<b>Quorum atteint</b>

### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)**

Didier-Claude BLANC, Maud GRARD

### **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)**

Corinne MOULIN

### **3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)**

Jean-Paul MAZEL, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

### **32 représentants des communes, commune associée et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Gérard BICHON, Philippe CAHN, Véronique CHAUVET, Pierre DALSTEIN, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Annie

FEUILLAS, Anne GENTIL, Christian GODART, Henri GRAUGNARD suppléant, Anne-Sophie LACOSTE-PERICARD, Dominique MALLIÉ, Jacques NIVON, Jean-Noël PASERO, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Kevin QUEYREL, Éric RICHARD, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SABATIER, Olivier SALIN, Géraldine SAVIGNAT, Dominique TABOURDEAU suppléant, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Caroline YAFFEE

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Didier ROBERT à Claude BAS, Didier ROUSSELLE à Sébastien BERNARD, Sylvie PEROT et Patricia PICARD à Didier-Claude BLANC, Marlène MOURIER et Michel ROLLAND (Savournon) à Philippe CAHN, Bruno BERTELLI et Jean-Christophe CAMP à Rosy FERRIGNO, Vincent JACQUEMART et Annkatrin JEPSEN à Anne GENTIL, Martine PECH-RABASSE et Brigitte WURMSER à Christian GODART, Julien CORNILLET et Éric PHELIPPEAU à Corinne MOULIN, Renée MAOUI à Jean-Noël PASERO, Claude AURIAS et Chantal EYMEOD à Nicole PELOUX, Océane CARTOUX à Roland PEYRON, Jean GARCIA et Yann TRACOL à Éric RICHARD, Nicolas DARAGON et Florent BRUNET à Frédéric ROUX (Commune de Mollans), Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Frédéric ROUX (CCVV), Jean-Jacques MONPEYSSSEN et Agnès ROSSI à Pascale ROCHAS, Pascal CIRER-METHEL à Yannis ROCHAS, Stéphane DECONINCK et Claudine GOURDON à Christelle RUYSSCHAERT, Jeannie DENIEAULT et Michel ROLLAND (CCSB) à Lionel TARDY, Françoise PINET et Gérard TENOUX à Danielle TOUCHE

### Délégués excusés

Marc BOMPARD, Muriel BREDY, David BUISSON, Laurent CHAREYRE, Pierre COMBES, Viviane COURBET, Gilles CREMILLIEUX, Lucien DE MUNTER, Laurence GIRARD, Jean-Claude ILLY, Fabien LIMONTA, Danièle MARCELLIN-DELAYE, Jennifer NORIS, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Annick REYNAUD-FREY, Serge ROUX.

### Invités excusés

Pascale BOYER députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription des Hautes-Alpes, Jean-Jacques BRUN vice-président du CSEP, Philippe CANOVAS Conseiller aux décideurs locaux DDFIP26, Audrey MATHIEU DDT responsable de l'antenne de Nyons, Marie POCHON députée de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Drôme.

### Participaient également à la réunion :

en visio conférence : Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme.

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

## **Objet : Adhésion à Cap Rural année 2023**

### Rapport :

La Présidente expose :

Cap Rural est un centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local. Sa vocation est de promouvoir le développement des territoires ruraux et péri-urbains d'Auvergne-Rhône-Alpes pour :

- Renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire
- Proposer des méthodes et des outils innovants
- Susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

Agissant au plus près des acteurs de terrain et favorisant leur décroisement, Cap Rural se voit confier depuis 2009 par la Région et l'État la mission de réseau rural régional.

Cap Rural propose notamment des services en continu et organise annuellement une soixantaine de sessions de formation adaptées aux besoins des collectivités et aux enjeux de développement. Cap Rural possède une expérience unique en matière de professionnalisation des agents de développement et de création d'activités en milieu rural.

Le montant 2023 de l'adhésion pour les Parcs naturels régionaux s'élève à 500 €.

### Délibération :

- ◆ Considérant les besoins et l'intérêt des ressources proposées par Cap Rural

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide** d'adhérer à Cap Rural pour l'année 2023 pour un montant de 500 €
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

